

# LE PREMIER MINISTRE ISRAËLIEN REÇU À L'ÉLYSÉE : LA FRANCE NE DOIT PAS ÊTRE COMPLICE DE LA COLONISATION ET DES VIOLATIONS DES DROITS DU PEUPLE PALESTINIEN

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 2 FÉVRIER 2023

Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu est officiellement reçu par Emmanuel Macron ce jeudi 2 février 2023.

Benjamin Netanyahu vient de constituer le gouvernement le plus à droite de l'histoire d'Israël. « *Un gouvernement aux valeurs fascistes* » (selon l'ancien Premier ministre Ehoud Barak) qui comprend des ministres ouvertement racistes, homophobes et suprémacistes notamment en charge de la colonisation et de la police. Un gouvernement qui, en Israël même, veut s'affranchir du garde-fou que représente la Cour suprême. Un gouvernement qui veut accélérer la colonisation dans la perspective d'annexer la Cisjordanie. Un gouvernement qui veut mettre fin au statu quo (en place depuis 1967) concernant l'esplanade des Mosquées et les lieux saints de Jérusalem. Un gouvernement qui, à la suite des gouvernements précédents, entend poursuivre et amplifier une politique impitoyable de répression contre les populations palestiniennes à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est et y compris contre les ONG de défense des droits fondamentaux.

Cette visite officielle du Premier ministre israélien a lieu au moment où se déchaîne, à nouveau, dans les Territoires palestiniens occupés et en Israël, l'engrenage de la violence : trente-sept morts Palestiniens, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, du fait des raids quotidiens de l'armée israélienne et des colons, sept Israéliens tués, par un jeune Palestinien, à Jérusalem-Est vendredi dernier.

Face à la violence de l'occupation militaire de la Cisjordanie et à la politique de fragmentation des Territoires occupés du fait de la colonisation, la France et l'Union européenne doivent passer aux actes.

La France doit reconnaître l'Etat de Palestine dans les frontières de 1967 ainsi que l'a voté l'Assemblée nationale en 2014, à la suite de l'admission, en 2012, par l'Assemblée générale de l'ONU, de la Palestine comme « Etat non membre observateur ».

Parce que l'Etat d'Israël est un Etat soumis aux mêmes règles de droit que les autres, la France et l'Union européenne doivent cesser de cautionner la politique israélienne de violation du droit international et agir pour que l'ONU fasse respecter ses résolutions.

L'Europe doit suspendre l'accord d'association qui la lie à Israël et pratiquer une interdiction totale et effective de toute entrée des produits des colonies israéliennes.

La France doit soutenir l'action de la Cour pénale internationale dans ses enquêtes pour des faits de crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Enfin la France doit protéger les défenseurs palestiniens des droits de l'Homme et notamment Salah Hamouri, avocat franco-palestinien expulsé de sa ville natale, Jérusalem.

Ligue  
des droits de  
l'Homme

FONDÉE EN 1898

